



La décision revient à votre chef de service

Plusieurs de nos membres ont l'habitude de s'en remettre aux commis aux horaires quand elles ont des demandes relatives à leur horaire.

Hors il s'avère que, malgré toute leur bonne volonté, ces personnes n'ont pas le pouvoir d'accepter ou de refuser votre requête car ce sont des salariées syndiquées tout comme vous.

La décision finale relève de votre chef de service uniquement. Lorsque vous avez des demandes au sujet de votre horaire ou de votre rémunération, rapportez-vous toujours à votre chef de service.

Guyline Riendeau, v.-p. multimédia

Le Fonds de solidarité FTQ

N'oubliez pas qu'il vous est possible de souscrire au Fonds de Solidarité FTQ par retenue sur le salaire. C'est un moyen qui vous permet d'économiser de l'impôt tout en épargnant pour la retraite.

Guyline Riendeau, Audrey Bélanger et Geneviève Boulet, Responsables locales.



Attention! Nouvelles exigences de poste : Soyez vigilantes

Quand vous postulez sur les postes qui requièrent des exigences, considérez qu'il y a dorénavant deux niveaux d'exigences.

Niveau I : Exigences spécifiques inscrites sur l'affichage du poste.

Niveau II : Exigences moindres que le niveau I.

Ex : Poste salle de réveil :

Exigences niveau I : Doit détenir 12 mois de pratique clinique à titre d'infirmière.

Exigences niveau II : Doit détenir 6 mois de pratique clinique à titre d'infirmière.

Julie a 7 mois d'expérience clinique à titre d'infirmière :

Advenant qu'aucune salariée ne réponde aux exigences de niveau I, l'Employeur passera aux exigences de niveau II. Donc, la candidature de Julie qui a 7 mois d'expérience clinique va être retenue pour le poste à la salle de réveil.

Josée Valois, agente syndicale



**** ATTENTION – ATTENTION –
ATTENTION****

**Les conditions météorologiques
hivernales
« Glace et neige »**

En période hivernale, vous pouvez glisser et faire une chute sur la glace ou la neige.

OÙ SE TROUVENT LES ENDROITS À RISQUE ?

- Entrées
- Garages et terrains de stationnement
- Voies piétonnes
- Escaliers extérieurs

Si, au cours de la période hivernale, vous évaluez une situation à risques, vous devez le déclarer verbalement à votre supérieur immédiat qui devra résoudre la situation. Si cette situation n'est pas résolue, vous devez compléter le formulaire « Déclaration de situation à risque » que vous pouvez retrouver sur l'intranet, et le remettre à votre supérieur immédiat qui devra le faire suivre au Conseiller en prévention. Ce dernier devra trouver des solutions afin que la situation soit résolue. Une copie sera également transmise au comité paritaire de santé et sécurité au travail.

Par contre, si malheureusement vous glissez et/ou chutez sur la glace et/ou neige, vous devez compléter le formulaire « Déclaration d'un événement accidentel CSST » pour ensuite la remettre à votre supérieur immédiat. Il est très important, même si vous ne ressentez aucune douleur, de déclarer l'incident sur ce formulaire.

Odette Chicoine / Nathaly Bisson
Vos agentes syndicales SST-violence-invalidité

Démocratie à la dérive :

les milléniaux CONTRE-ATTAQUENT!

Les 22 et 23 novembre 2018 dernier, avait lieu le Réseau des jeunes FIQ à l'auberge *Espace 4 Saisons à Orford*. Ce réseau a pour but de réunir les membres des syndicats locaux âgés de 35 ans et moins, cela pour leur permettre de réseauter à propos de différents sujets concernant le syndicalisme d'aujourd'hui.

Le thème du réseau de cette année était: « Démocratie à la dérive : les milléniaux contre-attaquent ! ». Quatre membres de votre syndicat local ont participé à ce réseau et ont pris part aux discussions. Nous avons pu assister à plusieurs conférences qui avaient comme point commun de traiter sur la démocratie tout en considérant les enjeux des milléniaux (Génération née entre 1982 et 1996).

Au cours des deux journées de discussions ayant comme sujets la démocratie, la politique et l'impact de ces grands enjeux sur les milléniaux, plusieurs conférenciers aussi pertinents qu'intéressants se sont unis pour reconnaître l'importance de la participation politique, au sens large, des milléniaux : Responsables d'organismes internationaux, conseillés FIQ et jeunes députés/représentants des 4 principaux partis se sont succédés.

En résumé, le Réseau des jeunes de la FIQ est l'endroit idéal pour la relève syndicale pour apprendre davantage sur la réalité actuelle du syndicalisme. Cet événement est essentiel pour améliorer nos connaissances concernant plusieurs dossiers syndicaux de la FIQ et partager nos connaissances avec les différentes représentantes FIQ à travers le Québec.

Avec le plaisir de vos représentants présents à cet événement!

Benjamin Forest-Bonin, Comité relève représentant jeune
Frédéric Labbé, Vice-Président Vie Syndicale FIQ-SIL
Geneviève Brochu, Secrétaire-Trésorière FIQ-SIL
Hubert Joly Comité, Comité relève



Des nouvelles de notre deuxième vice-présidente vie syndicale

C'est avec un immense plaisir que je suis responsable de recueillir et diffuser toutes informations pertinentes permettant de promouvoir la vie syndicale dans votre lieu de travail, plus particulièrement dans les installations du territoire de Lanaudière Sud. J'assure une bonne circulation et rétroaction de l'information entre vous et les membres du comité exécutif concernés.

Toutes les deux semaines, je distribue les tracts, avis, journaux, objets promotionnels et j'informe les responsables des centres d'activités de chacune de nos installations lors d'une tournée.

Je m'assure que nos babillards soient bien à jour, j'écoute vos commentaires, vos questionnements et inquiétudes et m'assure d'en faire part à l'agente syndicale responsable pour un retour dans les plus brefs délais.

Je participe aux rencontres du Comité relève en tant que responsable de la représentativité des femmes. Ce comité a pour mandat de susciter le militantisme des jeunes et des femmes de notre syndicat. Lors d'événements spécifiques, ex. : semaine SST, journée de la Femme, journée des professionnelles en soins. Je rapporte les recommandations du comité de relève au comité exécutif et en assure le suivi.

Mes fonctions consistent au classement des dossiers informatiques et maintenir une procédure efficace d'archivage afin de passer à l'air informatique. Pour ce faire, je numérise les dossiers et j'assure une sauvegarde.

Je suis responsable politique, à titre de vice-présidente, du Comité de la table régionale d'action et de concertation de Lanaudière qui a pour mandat de sensibiliser la population lanaudoise sur des actions sociales et politiques.

Lors de mes tournées, ne vous gênez pas pour me saluer !
Amina Taghia, Vice-présidente Vie syndicale

BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web : www.fiqsil.com

**Je parle santé,
J'agis aussi!**

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2

Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406

Fax : 450-752-8335

Courriel : infonord@fiqsil.com

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2

Tél. : 450-654-7525, poste
20113

Fax : 450-585-2797

Courriel : infosud@fiqsil.com

Vice-présidente vie syndicale

En résumé, il y a deux vice-présidentes vie syndicale à l'exécutif de la FIQ-SIL. Leur mandat principal est de faire circuler l'information sous forme de tracts, avis, journaux et d'informer les responsables des centres d'activités des installations, ou d'utiliser tout autre moyen efficace permettant d'atteindre les membres. Ils se partagent les installations dans le territoire de Lanaudière. Surveillez les prochains journaux afin de poursuivre la présentation de l'exécutif FIQ-SIL.

Stéphane Gagnon Co-président

Rémunération des congés fériés de Noël et du Jour de l'An

Petit rappel concernant les deux seuls congés fériés des fêtes qui seront majorés de 50% (soit l'équivalent du taux et demi).

Prenez note que pour le jour de Noël et le jour de l'An, soit les 25 décembre 2018 et 1^{er} janvier 2019, vous devez inscrire vos heures de travail comme à l'habitude, soit le temps que vous effectuez à temps régulier dans la colonne correspondant aux heures régulières.

Le service de la paie effectuera le paiement en s'assurant de rémunérer les heures, tel que prévu à l'article 7.08 de la convention collective en vigueur :

« Le salaire régulier de la salariée qui travaille effectivement le jour de Noël ou le jour de l'An est le salaire prévu à son échelle de salaire, majoré de cinquante pour cent (50%). »

Toutefois, si vous travaillez en temps supplémentaire le 25 décembre ou le 1^{er} janvier, vous obtiendrez le double de votre salaire qui aura été majoré de 50% ; ce qui équivaut au triple du taux régulier.

La date officielle du férié F6 (la veille de Noël) étant le lundi 24 décembre et la date officielle du férié F8 (la veille du jour de l'an) étant le lundi 31 décembre, il faut vous rappeler que le temps supplémentaire effectué sera rémunéré à taux double.

Pour les Centres Jeunesse / Myriade

La F4 (veille de Noël), la date officielle est le 24 décembre et la fête prise est le 24 décembre. La F5 (Noël), la date officielle est le 25 décembre et la fête prise est le 25 décembre. La F6 (lendemain de Noël), la date officielle est le 26 décembre et la fête prise est le 26 décembre.

La F7 (veille du jour de l'An), la date officielle est le 31 décembre et la fête prise est le 31 décembre. La F8 (Jour de l'An), la date officielle est le 1^{er} janvier 2019 et la fête prise est le 1^{er} janvier 2019. La F9 (lendemain du jour de l'An), la date officielle est le 2 janvier et la fête prise est le 2 janvier.

245 Curé-Majeau

La F4 (Noël), la date officielle est le 25 décembre et la fête prise est le 25 décembre. La F5 (lendemain de Noël), la date officielle est le 26 décembre et la fête prise est le 26 décembre. La F6 (Jour de l'An), la date officielle est le 1^{er} janvier 2019 et la fête prise est le 1^{er} janvier 2019. La F7 (lendemain du jour de l'An), la date officielle est le 2 janvier 2019 et la fête prise est le 2 janvier 2019.

Votre exécutif